

ANNEXE - Les congés maternité légaux ¹ – fin 2003							
Pays	Légal/ autres	Durée maximale (semaines)	Payé	Paiement durant toute la durée	Rémunération	Payé par	Garantie d'emploi
Autriche	Légal	16 (20 si circonstances médicales particulières)	Oui	Oui	100%	Etat/AS	Oui
Belgique	Légal	15 (17 si naissance multiple)	Oui	Oui	30 jours : 82% et après : 75% jusqu'à un plafond	AS	Oui
Danemark	Légal	18	Oui	Oui	90% jusqu'à un plafond (3 115 Dkr par semaine)	Employeur	Oui
Finlande	Légal	105 jours (dimanches exclus) = environ 17,5 semaines	Oui	Oui	100 – 50% ³ le taux diminue en fonction des revenus (66 % en moyenne) Min : 11,45 € par jour	Assurance sociale	Oui
France	Légal	1 ^{er} /2 ^{ème} enfant : 16 3 ^{ème} et suivants : 24 34 à 46 semaines si naissance multiple	Oui	Oui	100 % jusqu'à un plafond (2 432 € par mois)	AS	Oui
Allemagne	Légal	14 (18 si naissances multiples)	Oui	Oui	100%	AS jusqu'à 13 € par jour et employeur au delà	Oui
Grèce	Légal	17	Oui	Oui	100%	AS/employeur	Oui
Hongrie	Légal	24	Oui	Non	Avant naissance (min. 4 semaines) : 70 % Après naissance : prestation spécifique (voir tableau suivant)	AS	Oui
Irlande	Légal	26	Oui	Non (18 payées)	70 % avec montants minimum et maximum	Etat	Oui
Italie	Légal	21 (5 mois)	Oui	Oui	80 %	AS	Oui

■ ■ ■												
Luxembourg	Légal		16 (20 si naissance multiple)	Oui	Oui		100 % avec montants minimum et maximum		AS		Oui	
Pays-Bas	Légal		16	Oui	Oui		100 % jusqu'à un plafond		Caisse d'assurance chômage		Oui	
Norvège	Pas de congé maternité spécifique (intégré au congé parental)		48 maximum ²	Oui	Oui		Diffèrent selon la durée totale du congé pris par les parents ² . Si 42 semaines : 100%. Si 52 semaines : 80%. (jusqu'à un plafond)		Etat		Oui	
Pologne	Légal		1 ^{er} enfant : 16 2 ^{ème} et suivants : 18 naissances multiples : 24	Oui	Oui		100 %		AS/employeur		Oui	
Portugal	Légal		17	Oui	Oui		100 % avec un minimum		Etat		Oui	
Slovaquie	Légal		28 (37 si naissance multiple)	Oui	Oui		90 % du salaire net jusqu'à un plafond faible de 350 SKK/jour, environ 7 500 SKK/mois		AS (Fonds d'assurance chômage)		?	
Slovénie	Légal		105 jours (15 semaines)	Oui	Oui		100 %		Etat		Oui	
Espagne	Légal		16 (18 si 3 enfants ou plus)	Oui	Oui		100 %		Etat		Oui	
Suède	Pas de congé maternité spécifique Intégré au congé parental légal		420 jours (480 à partager dont 60 non transférables)	Oui	Oui		Les 390 premiers jours : 80% (jusqu'à un maximum, avec un minimum de SEK 150 par jour). Les 90 jours suivants : SEK60 par jour		Etat		Oui	

AS : Assurance maladie ou assurance sociale.

1. Salariés du secteur privé. Dans différents pays (Belgique, Grèce...), les fonctionnaires ont davantage de droits.

Les indépendants ont souvent des dispositions légales moins favorables que les salariés.

2. 52 semaines de congé parental dont 4 sont réservées au père, 9 à la mère, soit 48 semaines au maximum pour la mère.

3. Calcul complexe. Très peu bénéficient d'une compensation intégrale.

Sources : Réponses des centres nationaux au questionnaire d'étude EIRO sur « Congés pour raisons familiales et négociation collective » (Novembre 2003).

Prestations* et primes** durant la maternité à la place ou en plus des indemnités de maternité légales – fin 2003						
Pays	Prestations*			Primes**		
	Prestation*	Eligibilité	Détails	Primes**	Eligibilité	Détails
Autriche	Oui	Femmes non couvertes par les indemnités maternité légales 1. Indépendantes dans l'agriculture, le commerce et l'industrie. 2. Autres (temps partiel très court, personnes en contrat <i>free lance</i>)	1. 23 € par jour durant 16 semaines de manière à embaucher un remplaçant 2. 6,91 € par jour durant 16 semaines	Oui	<i>Mutter-Kind-Pass-Bonus</i> En fonction du revenu ; sous réserve d'exams médicaux de la mère et du bébé	Paiement au premier anniversaire de l'enfant
Belgique	Oui	Indépendantes pendant le congé de maternité	889 € par mois durant 3 mois	Oui	Prime de naissance	945 € pour le premier enfant 711 € pour les suivants
Danemark	Non	-	-	Non	-	-
Finlande	Non	-	-	Oui	Tous les résidents (pour les grossesses de plus de 154 jours)	Choix entre un pack généreux de maternité ou une somme forfaitaire de 140 €
France	Oui Non en 2004	Sous condition de ressources (environ 80 % des familles sont éligibles)	Pendant 9 mois à partir du cinquième mois de grossesse 159 € par mois	Non Oui en 2004	<i>Nouveau système en 2004</i> Sous condition de ressources (90 % des familles éligibles)	800 € en une fois à la naissance
Allemagne	Oui	Ouvert aux femmes qui n'ont pas droit aux allocations maternités	210 € par mois	Oui	« Entbindungsgeld » pour les mères en congé de maternité légal	
Grèce	Oui	Ouvert à ceux qui ne sont pas éligibles à l'assurance sociale. Sous condition de ressources. Versée par l'Etat	500 € en deux fois : la moitié pendant la période de 42 jours avant la naissance, l'autre moitié 42 jours après la naissance	Oui	Les mères assurées qui ont travaillé au moins 50 jours dans l'année précédant la naissance	30 jours du salaire minimum (mais le montant peut varier selon les régimes de sécurité sociale)

Pays	Prestations*			Primes**		
	Prestation*	Éligibilité	Détails	Primes**	Éligibilité	Détails
Hongrie	Oui	Toutes les mères après la naissance et durant le congé maternité Examen pré natal obligatoire	225% de la pension minimum (environ 196 € par mois en 2003)	Non		
Irlande	Oui			Non		
Italie	Oui	Pour celles non éligibles au congé de maternité légal Sous conditions de ressources au niveau du ménage	272 € par mois durant 5 mois pour chaque enfant né ou adopté (1358 € au total) Payé par l'Etat via les municipalités	Oui	Pour les chômeuses et travailleuses atypiques non éligibles au congé de maternité légal (étendu dans certains cas à certaines qui sont éligibles)	1672 € par enfant payé par l'assurance maladie
Luxembourg	Oui	Non éligible à l'assurance maternité	Prestation payée pendant 16 semaines. Non cumulable avec des prestations similaires. 185 € par semaine	Oui	Sous réserve d'exams médicaux de la mère et de l'enfant	1536 € divisés en trois sommes globales de 512 € : avant la naissance, à la naissance et après la naissance (au 2 ^{ème} anniversaire de l'enfant)
Pays-Bas	Non			Non		
Norvège	Non			Oui	Les femmes qui ne sont pas éligibles au congé parental légal ¹	NOK 33584 (environ 4077 €)
Pologne	Oui	Bénéficiaires de l'assistance sociale	Durant les 4 premiers mois de l'enfant Minimum : 50 PLN par mois	Oui	Bénéficiaire de l'assistance sociale (dans le passé : toutes les mères)	195 PLN (en une fois à la naissance)
Portugal	Non			Non		

Pays	Prestations*			Primes**		
	Prestation*	Éligibilité	Détails	Primes**	Éligibilité	Détails
Slovaquie	Oui	Les femmes qui ne sont pas éligibles au congé de maternité légal	Congé payé (faibles montants)	Oui	Pour chaque enfant né	Somme forfaitaire de SKK 3 110
Slovénie	Oui	Allocation parentale pour les parents qui ne sont pas éligibles aux allocations du congé de maternité	52 % du salaire garanti SIT 35000 en 2002 (revalorisé sur l'inflation)	Oui	Assistance pour les achats à la naissance	SIT 50 000
Espagne	Non			Oui	Naissances à partir du 3 ^{ème} enfant et naissances multiples. Montant en fonction du revenu	
Suède	Oui	La mère peut utiliser 60 jours du congé parental (480 jours) avant la naissance	80 % jusqu'à un plafond (cf. tableau sur les congés maternité et parentaux)	Non		
UK	Oui	Justifiant d'une activité salariée ou indépendante pendant une certaine période mais non éligibles aux prestations de maternité légales ou ne répondant pas aux conditions de revenu d'activité minimum pour y prétendre	26 semaines : 90 % des revenus moyens hebdomadaires jusqu'à un maximum de £100/semaine	Oui	Parent (père et/ou mère) bénéficiaire de certaines prestations sous condition de ressources (<i>income support, jobseeker's allowance, Child Tax credit, Working tax credit</i>)	Pime forfaitaire : £500. Peut être demandée entre la 30 ^{ème} semaine de grossesse jusqu'à 3 mois après la naissance

*Prestation de maternité : montant payé périodiquement pendant une certaine durée autour de la naissance de l'enfant

**Prime de maternité : montant unique payé en une fois à la naissance ou après la naissance

1. Dans cette situation, le congé parental pour le père est réduit à 29 semaines payées à 100 % ou 39 semaines payées à 80 %.

Source : variées, notamment les réponses des centres nationaux au questionnaire d'étude EIRO sur

Les congés de paternité légaux ¹ – fin 2003							
Pays	Légal	Critères	Nombre des jours	Payé	Paiement pendant toute la durée	Montant	Garantie d'emploi
Autriche	Pas de congé de paternité légal	(mais des accords collectifs offrant généralement 1 ou 2 jours)					
Belgique	Légal	EMP	10 jours à prendre durant les 30 jours après la naissance (ou l'adoption) Peut être fractionné. 4 jours pour les fonctionnaires	Oui	Oui	3 jours : 100 % (employeur) Après : 82 % jusqu'à un plafond (assurance maladie)	Oui
Danemark	Légal	EMP	2 semaines à prendre durant les 14 semaines après la naissance	Oui	Oui	90 % jusqu'à un plafond	Oui
Finlande	Légal	EMP	18 jours (3 semaines) (étendu de 1 à 12 jours à la condition de prendre autant de jours du congé parental)	Oui	Oui	100 - 50% (cf. congés maternité) Peut être fragmenté (jour)	Oui
France	Légal	EMP	2 semaines (3 semaines si naissances multiples)	Oui	Oui	3 premiers jours : 100 % Après : 100% jusqu'à un plafond	Oui
Allemagne	Pas de congé de paternité légal						
Grèce	Légal	EMP	2 jours	Oui	Oui	100 %	Oui
Hongrie	Légal	EMP	5 jours	Oui	Oui	? (sécurité sociale)	Oui
Irlande	Pas de congé de paternité légal	(mais 3 jours de congés payés sont habituellement accordés par les employeurs au moment de la naissance)					
Italie	Cas limités	EMP + seulement si père seul ou si la mère est malade. En fonction du revenu	Tous les congés maternité ou la partie pour laquelle la mère est malade	Oui	Oui	80 % par l'assurance maladie (idem en cas d'adoption)	Oui
Luxembourg	Légal	EMP	2 jours à la naissance	Oui	Oui	100 % (employeur)	Oui

Pays	Légal	Critères	Nombre des jours	Payé	Paiement pendant toute la durée	Montant	Garantie d'emploi
Pays-Bas	Légal	EMP	2 jours (durant le premier mois après la naissance)	Oui	Oui	100 %	Oui
Norvège	Pas de congé de paternité spécifique intégré au congé parental	EMP/QP pour les deux parents Pour le père : quota de 4 semaines qui dépend du statut d'emploi de la mère avant la naissance Pas de quota pour les pères si la mère a travaillé moins de 50 % d'un temps complet	Minimum : 4 semaines réservées aux pères (sur un total de 52 semaines de congés parental) (+ 2 semaines non payées de congés après la naissance) Maximum des congés payés = 43 semaines ² (33 semaines payées à 100 %) ³ Si la mère ne travaille pas, le père peut prendre uniquement 38 semaines (dont 28 semaines payées 100 %)	Oui	Oui	- 100 % si les deux parents prennent 42 semaines (jusqu'à un plafond) (28 semaines si la mère ne travaille pas) - 80 % si 52 semaines (38 si la mère ne travaille pas) - Compensation réduite du quota de 4 semaines réservé au père si la mère travaille entre 50 et 75 % d'un temps complet	Oui
Pologne	Cas limités	EMP La partie des congés maternités supérieure à 14 semaines peut être transférée au père	1 ^{er} enfant : 2 semaines maximum (16-14) 2 ^{ème} et suivants : 4 semaines maximum (18-14)	Oui	Oui	100 %	Oui
Portugal	Légal	EMP	5 jours durant le premier mois après la naissance	Oui	Oui	100 %	Oui
Slovaquie	Cas limités	Le père peut bénéficier du congé maternité si la mère est en maladie de longue durée	22 semaines (ou 31 semaines)	Oui	Oui	90 % du salaire net jusqu'à un plafond	Oui

Pays	Légal	Critères	Nombre des jours	Payé	Paiement pendant toute la durée	Montant	Garantie d'emploi
Slovénie	Légal	EMP	90 jours dont 15 jours sont obligatoires durant les congés maternité. Le reste peut être pris jusqu'aux 8 ans de l'enfant	Oui	Non	Les premiers 15 jours : 100 % (Etat) 75 jours suivants : 0 % ⁴	Oui
Espagne	Légal	EMP	2 jours (+ 2 jours si travail dans une autre ville) (10 semaines de congés maternité peuvent être transférées au père si les deux parents remplissent certaines conditions)	Oui	Oui	100 % (employeur)	Oui
Suède	Légal	EMP	10 jours après la naissance de l'enfant à prendre durant les 60 premiers jours et simultanément avec la mère	Oui	Oui	80 % jusqu'à un plafond	Oui
UK	Légal	EMP/QP (26 semaines)	2 semaines à prendre en blocs d'une semaine durant les 8 semaines après la naissance	Oui	Oui	£ 100/semaine ou 90 % des revenus s'ils sont inférieurs	Oui

1. La description sur les congés paternité porte sur les salariés du secteur privé. Les indépendants en sont souvent exclus.
2. 52 semaines de congés parentaux dont 9 sont réservées à la mère (4 sont réservées à la mère et le reste doit être partagé).
3. 42 semaines de congés parentaux payées, 100 % dont 9 sont réservées à la mère.
4. Les contributions sociales sont payées par l'Etat sur la base du salaire minimum.
EMP : il faut travailler ou être salarié pour être éligible
QP : les salariés doivent avoir été en emploi durant une certaine période de temps à l'intérieur d'une période de référence pour être éligible
Sources : diverses dont les réponses des centres nationaux au questionnaire d'étude EIRO sur « Congés pour raisons familiales et négociation collective » (novembre 2003).

Congés parentaux légaux – fin 2003						
Pays	Catégorie	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Autriche	Congé Parental	2 ans pris alternativement par les parents par périodes de 3 mois (sauf un mois qui peut être pris simultanément). 2 ans si temps partiel simultané des parents 4 ans si le parent célibataire est à temps partiel ou que les deux parents travaillent à temps partiel alternativement	2 ans (possibilité de reporter 3 mois jusqu'aux 7 ans de l'enfant)	Prestation séparée de 14,53 € par jour en 2003 pour une période qui peut être plus longue que le congé parental : 30 mois (ou 36 mois si les deux parents le prennent alternativement) Possibilité de cumul avec un bas salaire (revenus jusqu'à 14 600 € par an)	Possibilité de travail à temps partiel Droit indépendant pour le père à un minimum de 3 mois continus (avant 2002, le droit dépendait du renoncement de la mère). Priorité à la mère pour les autres mois. 6 mois de congés pour les parents adoptifs (l'âge limite de l'enfant est de 30 mois s'il a été adopté entre 18 et 24 mois. 7 ans s'il a été adopté après 2 ans)	Oui (mais seulement les deux premières années de congés)
Belgique	Congé Parental	3 mois par parent et par enfant (6 mois si travail à mi-temps) (15 mois si travail temps partiel à 80 %)	4 à 8 en cas de handicap	Allocation non spécifique aux congés parentaux 537 € par mois (congés à temps complet) 268 € si travail à mi-temps	Congés à temps plein peuvent être pris en trois blocs d'un mois. Travail à temps partiel à 80 % peut être découpé en blocs d'au moins 3 mois. Congés aussi pour les parents adoptifs	Oui
Danemark	Congé Parental	32 semaines par enfant à partager (à la suite du congé de maternité, de paternité ou après le congé parental de l'autre parent) Impossibilité pour les deux parents de le prendre en même temps + droit individuel de 8 semaines de congés non payés (possibilité d'étaler le paiement des 32 semaines payées sur un total de 40 semaines de congés)	9 (possibilité de reporter 8 à 13 semaines d'un seul bloc avant les neuf ans de l'enfant)	Un total de 32 semaines à 90 % jusqu'à un plafond (3 115 DKR par semaine). Total à partager entre les parents	Congé accordé seulement si les parents n'usent pas de leur droit à une place en structure de garde d'enfant. Possibilité de travail à temps partiel avec réduction d'allocation proportionnelle	Oui

Pays	Catégorie	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Finlande	1. Congé Parental	158 jours (environ 26 semaines) après les congés maternité à partager entre parents. Un bonus des congés paternité est accordé si le père prend une partie des congés parentaux.	Moins de 1 an	66 % en moyenne (mê- mes règles que pour le congé de maternité)	Etendu dans le cas de naissances multiple : 60 jours en plus par enfant supplémentaire Temps partiel possible pour les deux parents Aussi pour les parents adoptifs	Oui (toutes les catégories)
	2. Congés de garde d'enfant (si l'enfant n'est pas gardé dans des structures municipales)	Jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant pris après des congés parentaux payés	3 ans	Prestations de base : 252,28 €/mois pour le premier enfant + au moins 84,09 €/mois (si moins de 3 ans) ou 50,46 €/mois (si plus de 3 ans) + des conditions de res- sources pour un maxi- mum de 168,19 €/mois pour un enfant seulement + un supplément municipi- pal possible		
	3. Temps partiel	Droit au travail à temps partiel pour s'occuper d'un enfant jusqu'à sa seconde année d'école (en moyenne 8½ ans)	Environ 8 ½	Salaire réduit proportion- nellement au temps de travail. Mais prestation forfaitaire de 70 € / mois en plus		

Pays	Catégorie	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
France	1. Congé Parental	3 ans par parent et par enfant (un an renouvelable deux fois) 1 an si adoption	3	Allocation séparée par ménage : si + de 2 enfants et si le parent justifie d'une certaine période préalable d'activité Pour ceux qui ne travaillent pas : 495 € par mois Temps partiel : 328 pour un mi-temps et 248 jusqu'à 80 % d'un temps complet (les montants des temps partiels ont été augmentés de 15 % en 2004)	La prestation est étendue dès le 1 ^{er} enfant en 2004 pour une durée maximum de 6 mois et pour un montant réduit (340 € par mois)	Oui
	2. Temps partiel	Droit au temps partiel pour concilier famille et travail	Non		Ne peut pas être refusé par l'employeur (sauf raisons importantes)	
Allemagne	Congé Parental	3 ans par parent et par enfant 2 premières années de l'enfant et la troisième année doit être prise avant les 8 ans de l'enfant (sous réserve de l'accord de l'employeur) Parents qui vivent ensemble peuvent prendre des congés en même temps s'ils travaillent à temps partiel (15-30 heures)	3 (8 sous réserve de l'accord de l'employeur) 8 si adoption	Allocation séparée durant les deux premières années (sous conditions de ressources et variant avec les revenus du ménage) Montant maximum : soit 307 € par enfant et mois durant les 24 premiers mois, soit 460 € durant les 12 premiers mois	Temps partiel possible entre 15 et 30 heures par semaine (seulement pour les entreprises de plus de 15 employés). Les parents célibataires travaillant plus de 30 heures au maximum ont droit au congé parental Possibilité de le fractionner avec l'accord de l'employeur Aussi pour les parents adoptifs	Oui

Pays	Catégorie	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Grèce	Congé Parental	3,5 mois par parent	3,5	Non payé	Temps partiel sous réserve de l'accord de l'employeur. Aussi pour parents adoptifs Aussi dans les cas de séparation, de divorce ou de mort d'un des deux parents	?
Hongrie	1. Congé non payé	Jusqu'aux 3 ans de l'enfant	3	Non payé (il existe une allocation séparée d'environ 87 € par mois)		Oui
	2. Allocation de garde	Jusqu'aux 2 ans de l'enfant (pour les parents en congés non payés remplissant certaines conditions d'activité antérieure)	2	70 % jusqu'à un plafond d'environ 332 € par mois	Aussi pour parents adoptifs. Pour ceux qui ne remplissent pas les conditions d'activité, il existe une allocation séparée moins élevée d'environ 87 € par mois	
	3. Aide à la garde d'enfants	Si 3 enfants et plus, et si le plus jeune enfant a entre 3 et 8 ans	8	Montant du minimum vieillesse (environ 87 € par mois en 2003)	Prolonge de facto les prestations pour les familles de 3 enfants et plus. Possibilité de cumul avec un travail à temps partiel jusqu'à 4 heures par jour	
Irlande	Congé Parental	14 semaines par parent (en un bloc à moins d'accord de l'employeur)	5	Non payé	Aussi pour parents adoptifs Pas de temps partiel	Oui
Italie	Congé Parental	11 mois par enfant à partager entre parents comme suit : 6 mois maximum pour la mère et 6 mois pour le père, étendus à 7 si le père réclame au moins 3 mois 10 mois si parent célibataire	8 (6 si adoption)	Enfant de moins de 3 ans : 30 % pour 6 mois maximum. 30 % au delà de 6 mois seulement si le revenu est inférieur à un certain montant. Enfant âgé de 3-8 : Non payé	Aussi pour parents adoptifs La durée du congé payé passe à 3 ans pour les enfants sévèrement handicapés 3 mois payés à 30 % pour les indépendants durant la première année de l'enfant	Oui

Pays	Catégorie	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Luxembourg	Congé Parental	6 mois par parent par enfant (12 mois si temps de travail inférieur à un mi-temps) à prendre par un des parents après le congé de maternité, avant les 5 ans de l'enfant pour l'autre parent	A prendre après le congé de maternité ou avant les 5 ans de l'enfant pour l'autre parent	1693 € par mois durant 6 mois si temps complet (846 € par mois durant 12 mois si temps partiel)	A prendre en un bloc Temps partiel seulement avec accord de l'employeur 2 mois supplémentaires à temps plein si naissances multiples	Oui
Pays-Bas	1. Congé Parental	3 mois par parent et par enfant (6 mois si mi-temps) Un parent à la fois (la mère a la priorité)	8 (ou plus tard avec accord de l'employeur)	Non payé sauf fonctionnaires (75%) ou accords collectifs favorables	Flexibilité : congés à prendre en blocs d'au moins un mois 4 mois de congés non payés en cas d'adoption (pour enfant de moins de 12 ans)	Oui
	2. Droit au temps partiel	Droit de modifier le temps de travail	Non	Réduction de salaire selon réduction temps de travail. Pas de compensation légale	Droit à ré-augmenter le temps de travail	
Norvège (cf. congés maternité et paternité)	1. Congé Parental payé	42 ou 52 semaines de congé payé par enfant à partager, dont 4 réservées aux pères et 9 à la mère. Les 4 semaines du père dépendent de l'emploi de la mère : si moins d'un mi-temps, pas de quota de 4 semaines pour le père, si entre 50-75 % d'un temps complet, la compensation est ajustée de façon proportionnelle	3	42 semaines 100 % ou 52 semaines à 80 % (incluant 9 semaines pour la mère et 4 semaines pour le père) (jusqu'à un plafond)	La période à partager (39 ou 29 semaines) peut être prise simultanément par les deux parents qui travaillent à temps partiel	Oui

Pays	Catégorie	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Norvège (cf. congés maternité et paternité)	2. Congés supplémentaires non payés	1 an pour chaque parent et par enfant à prendre après le congé payé (2 ans pour le parent célibataire ou pour le père si la mère ne travaille pas)	2	Non payé		
	3. Temps partiel	Compte épargne temps permettant aux parents de combiner congés parentaux payés et travail à temps partiel jusqu'à 104 semaines		A combiner avec le congé parental payé		
	Congé Parental	3 ans par parent	4 (18 si maladie chronique ou invalidité)	318 PLN par mois Sous conditions de ressources au niveau du ménage Pour une durée maximale de 3 ans	A prendre au maximum en 4 blocs	Oui
Portugal	1. Congé Parental	3 mois par parent (6 mois si temps partiel)	6	Non payé	Temps partiel possible	Oui
	2. Congés spéciaux de garde d'enfants	2 ans (3 ans pour 3 enfants et +, 4 ans si enfant handicapé)	6 12 si temps partiel	Non payé	Possibilité de travail à temps partiel	
	3. Temps partiel	Un enfant de moins de 12	12		Droit à des heures flexibles	
Slovaquie	Congés Parentaux	Jusqu'aux 3 ans de l'enfant Droit individuel à prendre après le congé maternité	3 (6 si enfant invalide)	SKK 3 790 par mois (SKK 1 200 si le parent travaille ou reçoit une allocation maladie)	22 semaines de congés pour les parents adoptifs	Oui

Pays	Catégorie	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Slovénie	1. Congé Parental	260 jours pour un seul parent	8 (18 si enfant malade)	100 % (55 % du salaire minimum si moins de 12 mois dans l'emploi avant les congés)	Les congés payés non utilisés peuvent être transformés, jusqu'à l'équivalent de 5 mois, en une prestation pour payer les frais de garde ou de logement Aussi pour les parents adoptifs (jusqu'à 150 jours)	Oui
	2. Temps partiel		3 (18 si raison médicale)	Non (seules les contributions sociales sont payées sur la base du salaire minimum)		
Espagne	Congé Parental	3 ans par parent et par enfant (mais seulement un parent à la fois)	3 (6 si temps partiel)	Non payé		Oui (mais plus forte si le congé ne dépasse pas un an)
	Temps partiel	Réduction du temps de travail journalier de 30 à 50 %	6 (ou invalide)	Non		
Suède	Congé Parental	1,5 an (480 jours à partager entre parents, 60 jours réservés à chaque parent) 180 jours en plus en cas de naissances multiples	8	Les premiers 390 jours : 80 % (jusqu'à un plafond et avec un minimum de SEK 150 par jour) Les autres 90 jours : 60 SEK par jour (environ 7 €)	Les congés parentaux sont complètement flexibles ; peuvent être divisés en jours complets, moitié de jour, 1/4, 1/8 (une heure). Mêmes congés pour les parents adoptifs	Oui
UK	Congé Parental	13 semaines par enfant (18 si invalidité et si les deux parents travaillent) maximum 4 semaines par an sous la forme de blocs d'au moins une semaine	5	Non payé	Il existe des congés maternité longs (52 semaines) Les parents adoptifs ont droit au congé maternité légal et à un congé parental non payé (pour des enfants de moins de 18 ans)	Oui

Sources diverses, notamment les réponses des centres nationaux au questionnaire d'étude EIRO sur « Congés pour raisons familiales et négociation collective » (Novembre 2003) et Commission européenne (2003)

Congés légaux de garde d'enfant malade – fin 2003						
Pays	Type	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Autriche	Congés courts	Congé pour garde d'enfant ou proche malade 1 semaine par an	Non (pour garde d'enfants et autres proches)	100 %		Oui
	Congés longs	Congés pour urgences familiales 3 mois (renouvelable une fois)	Non (enfant gravement malade ou parents mourants)	Non payé (sauf exceptions)	Travail à temps partiel possible	Oui
Belgique	Congés courts	Congés pour « raisons impérieuses » 10 jours par an	Non (pour enfants et parents)	Payés	En cas de maladie, accident et hospitalisation d'un parent Il existe un congé long d'un an maximum avec une faible allocation	
	Pas de congé légal mais accords collectifs	(la plupart des accords collectifs proposent au moins des congés payés pour le premier jour de maladie de l'enfant ; et souvent des congés supplémentaires payés pour s'occuper d'un l'enfant)				
Danemark	1. Congé court pour enfant malade	4 jours par enfant malade pour un parent à la fois (pour chaque événement)	10	Pas obligatoires mais beaucoup d'accords collectifs offrent une rémunération de 100 % pour 3 à 4 jours		Oui

Pays	Type	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Finlande	2. Congé court non payé	Pour des raisons familiales urgentes	Non (pour tous les proches)	Non payé		
	3. Long (enfant invalide)	Pour un enfant handicapé ou ayant une maladie chronique et qui nécessite des soins quotidiens	?	Minimum d'environ 60 % (mêmes règles que celles du congé maternité)		
	1. Maladie courte	3 jours par parent et par an (5 jours si enfant a moins de un an ou si 3 enfants ou plus de moins de 16 ans)	16	Non payé		Oui
France	2. Congés longs	1 an (4 mois renouvelable 2 fois) pour maladie, invalidité ou accident (+ soin/garde nécessaire)	20	Allocation séparée à faible montant : les montants varient selon les types de familles et le nombre d'heures de travail. Congés à temps complet : pour un couple 810 € par mois et pour un parent célibataire 961 € par mois. Montants plus faibles si temps partiel	Une allocation supplémentaire supplémentaire pour enfant handicapé existe aussi avec un montant plus élevé si des soins permanents sont nécessaires au domicile (930 € par mois)	
	3. Autres	6 mois (3 mois renouvelables) quand la vie d'un proche est en jeu (fin de vie, accident sévère ou maladie)	Pas de limite (tout proche)	Non payé		

Pays	Type	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Allemagne	Congés courts	10 jours par parent par enfant et par an jusqu'à un maximum de 25 par parent et par an (parent célibataire : 20 par enfant et par an jusqu'à un maximum de 50 par an)	12	70% des revenus bruts, 90% net maximum (assurance maladie)	D'autres congés pour enfants malades dans les accords collectifs	Oui
Grèce	Congés courts	6 jours par an 8 jours par an si 2 enfants 12 jours par an si 3 enfants ou +	16	Non payé		Oui
Hongrie	1. Congés courts	Non limité si l'enfant a moins de 1 an 84 jours par an si l'enfant a entre 1 et 3 42 jours si l'enfant a entre 3-6 (84 si parent célibataire) 14 jours si l'enfant a entre 6-12 (28 si parent célibataire)	12	70 % si emploi permanent durant les deux ans précédents, 60 % autrement		Oui (pour tous types)
	2. Congé court supplémentaire non payé	1 enfant : 2 jours par an ; 2 enfants : 4 jours par an ; 3 enfant ou + : 7 jours par an	16	Non payé	En supplément du 1	
	3. Congés longs	2 ans (pour parent malade ou handicapé)	Pas de limite (tout parent)	Très bas : 80 % de la pension minimum vieillesse, ce qui fait environ 70 € par mois	Possibilité de travailler à temps partiel jusqu'à 4 heures par jour	
Irlande	Congés courts	3 jours par an par parent et par enfant (dans la limite de 5 jours par période de 3 ans)	5	Payé		Oui

■ ■ ■ ■						
Pays	Type	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Irlande	Congés longs	65 semaines pour garder un enfant ou un parent (<i>homemaker scheme</i>)		Non payé (peut être cumulé avec un emploi rémunéré jusqu'à 10 heures par semaine)	Peut être fractionné	
Italie	1. Congés courts (maladie)	Enfant malade de moins de 3 ans : durée illimitée Enfant malade âgé de 3-8 : 5 jours par an et par parent enfant ou parent handicapé : durée illimitée	Cf. colonne précédente	Non payé	Seulement un parent à la fois	Oui
	2. Congés courts (handicap)	Si enfant de moins de 3 : durée illimitée Si enfant de + de 3 ans : 3 jours par enfant par mois pour le père ou la mère	Non	Si enfant de moins de 3 ans : payé sur la base de deux heures par jour de congés quotidiens (environ 20 %) si enfant 3 ans et + : complètement payé	Seulement un parent à la fois. Peut être cumulé avec d'autres congés	
Luxembourg	3. Congés longs (handicap sévère)	Jusqu'à 2 ans (de façon continue ou fractionnée en jours, semaines..)	?	100 % jusqu'à un plafond (36152 € par an)	Ne peut pas être cumulé avec les congés parentaux	
	Congés courts	2 jours par an par parent et par enfant (possibilité d'extension dans des situations exceptionnellement graves)	15	100 %		Oui
Pays-Bas	Congés d'urgence	2 jours par événements urgents	Pas d'âge limite	100 %		Oui
■ ■ ■ ■						

■ ■ ■ ■						
Pays	Type	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Pays-Bas	Congés courts	10 jours par an par enfant malade	Pas d'âge limite	70 % (30 % payé par l'Etat)		Oui
Norvège	Congés courts	1 ou 2 enfants : 10 jours par parent (20 jours si parent célibataire). 3 enfants et + : 15 par parent (30 si parent célibataire). Ces quotas sont doublés si l'enfant est invalide ou a une maladie chronique	12 (18 si l'enfant est invalide)	100 %	Le congé peut aussi être accordé si l'enfant n'est pas malade mais que la personne qui le garde l'est	Oui
Pologne	1. Congés courts	2 jours par an et par salarié	14	Payé (100 %)	Pas conditionné à un problème ou une maladie	
	2. Allocation de garde pour congé spécial	60 jours par an (jusqu'aux 14 ans de l'enfant) 14 jours par an (enfant de plus de 14 ans ou autre parent) Seulement en cas de maladie (ou, même si l'enfant n'est pas malade, s'il a moins de 8 ans et qu'il y a des problèmes de garde avec l'école ou la garderie)	Non	80 %	Seulement si aucun membre de la famille ne peut fournir une garde	
	3. Longs congés	Jusqu'aux 3 ans pour un enfant avec maladie chronique ou invalide	18			
Portugal	Congés courts	Enfant de moins de 10 ans : 30 jours par an (extensible si hospitalisation) Ceux de plus de 10 ans : 15 jours (aussi pour autres parents)	Non	100 % Une allocation séparée existe pour les parents qui gardent un enfant handicapé (pas de durée limitée)	En cas de maladie ou accident	Oui
■ ■ ■ ■						

Pays	Type	Durée	Age limite de l'enfant	Paiement	Autres	Garantie d'emploi
Slovaquie	Congés courts	Max. 7 jours travaillés par maladie et par enfant ; 13 jours travaillés pour un parent célibataire	10	Les 3 premiers jours 70 % du revenu mensuel net, les autres jours 90 % ; jusqu'à un plafond de SKK 350 par jour travaillé		Oui
Slovénie	Congés maladie pour garder des proches	7 jours par employé (15 jours si enfant de moins de 7 ans ou handicapé). Dans le cas d'un besoin de garde plus longue pour raison médicale, une commission peut prolonger les congés jusqu'à 30 jours	15 (18/26 si élève/étudiant à temps plein)	80 %		Oui
Espagne	Congés courts	2 (+ 2 jours si un voyage est nécessaire) sous présentation de justifications (accidents, maladie sévère, hospitalisation, décès)	Non (tout membre de la famille)	Payé		Oui
	Congés longs	Jusqu'à un an (ou plus si accords collectifs) En cas d'accident ou de maladie	Non (tout membre de la famille)	Non payé		
Suède		60 jours par enfant par parent et par an	12 (16 dans certaines situations)	80 % jusqu'à un plafond	Possibilité aussi d'utiliser des congés parentaux pour faire garder un enfant malade Il existe d'autres possibilités de congés pour enfant invalide ou très gravement malade	Oui
UK	Congés « raisonnables »	En cas de refus de l'employeur et en cas de litige, le tribunal détermine ce qui est « raisonnable »	16 (ou 18 si éducation, temps complet/temps partiel, ou formation)	Non payé		Oui

Sources diverses, notamment les réponses des centres nationaux au questionnaire d'étude EIRO sur « Congés pour raisons familiales et négociation collective » (Novembre 2003) et Commission européenne (2003).

ANNEXE